



Journée du 28 août 2008

LA VIE EN VERT POUR VOIR LA VIE EN ROSE

Intervenants :

Jean-Pierre CLAMADIEU, PDG de Rhodia et président de la Commission développement durable du MEDEF

Jean-Louis ETIENNE, médecin explorateur, directeur de l'institut océanographique

Sébastien GENEST, président de France Nature Environnement

Jean-Louis LAURENS, président de Robeco Gestion

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Marc JOLIVET, président d'honneur d'Écologie sans frontières

Allain BOUGRAIN-DUBOURG, président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Hervé LE TREUT, directeur du laboratoire de météorologie dynamique du CNRS

Animateur : Nicolas DOZE, journaliste BFM

L'écologie peut-elle devenir un levier de croissance ? L'écologie rime-t-elle avec moins de liberté ou plus de progrès ? Avec le Grenelle de l'environnement, la France a-t-elle vraiment donné le signal d'un « new deal vert » ? Peut-on parler d'un plan Marshall pour la planète ?

Les entreprises se trouvent aujourd'hui face à la « conscience verte ».

En introduction, Jean-Louis LAURENS cite le savant italien Antonio Stoppani qui affirmait, en 1880, que nous entrons dans une ère sans précédent où l'industrie humaine modifiera le climat et la vie sur la planète.

Première série d'intervenants

Nicolas DOZE engage le débat par le rappel des récentes sanctions prises par le BVP , qui a jugé trop optimistes les messages écologiques de certaines entreprises. Ainsi, Daucy a dû rectifier son slogan « Nous cultivons pour vous les meilleurs légumes dans le respect de la nature » pour « Nous cultivons pour vous les meilleurs légumes par amour de la nature et de votre équilibre ». Chez BMW, « Le plaisir est une énergie renouvelable » s'est changé en « Le plaisir toujours plus responsable ». De même que Gaz-de-France est passé d' « une énergie durable entre nous » à « une énergie nouvelle entre nous ».

Ces slogans font partie de la conscience collective sur l'environnement, commente Sébastien GENEST. Les sanctions prises illustrent la volonté ferme de ne pas dévoyer la cause environnementale.

Pour Jean-Pierre CLAMADIEU, ces exemples montrent que tous les acteurs (entreprises, associations et consommateurs) doivent désormais faire des efforts de rigueur et de pédagogie. Le monde change, la demande évolue et il faut se donner les moyens d'apporter des réponses rigoureuses.

L'entreprise et l'environnement ne sont pas dissociables, rappelle Jean-Louis ETIENNE. Les entreprises doivent revoir leurs process, leurs modes de fabrication, ainsi que leurs manières de dépenser les ressources énergétiques.

Pour Jean-Louis LAURENS, les actionnaires sont les parties prenantes les plus influentes. L'investissement socialement responsable (ISR) est en forte croissance. La tendance actuelle consiste à se concentrer sur le triptyque « ESG » : Environnement, politique Sociale et Gouvernance. Il existe quatre grands indices de valeurs responsables : Aspi Eurozone, Dow Jones Sustainability Index (DJSI), Ethibel Sustainability Index Excellence (ESI) et FTSE4Good. Huit entreprises cotées au CAC 40 apparaissent dans ces quatre indices, preuve que les grandes entreprises françaises ont désormais intégré le développement durable au cœur de leur stratégie.

Le développement durable doit faire partie du business model de l'entreprise, ajoute Jean-Pierre CLAMADIEU.

Nicolas DOZE évoque l'accusation récurrente faite aux entreprises d'être en deçà de leurs promesses.

Jean-Pierre CLAMADIEU estime au contraire que les entreprises ont pris conscience des défis à relever et qu'elles sont désormais en mouvement. Les démarches de progrès sont devenues courantes. Le MEDEF tente d'aider les entreprises les plus petites à progresser dans cette voie.

Jean-Louis ETIENNE, dont certains lui ont reproché son implication avec Total, relativise les critiques, mettant en avant la nécessité d'être acteur au sein de l'entreprise et d'influer sur ses choix.

Selon Jean-Louis LAURENS, les entreprises qui intègrent le développement durable dans leur stratégie réduisent les risques : risques de boycott, risques d'image et risques physiques (à travers une explosion d'usine par exemple). Le développement durable incite à être plus prudent, en instaurant des standards plus élevés. Par ailleurs, anticiper la situation permet de réduire les coûts. Le développement durable est aussi une nouvelle opportunité pour le business : énergies renouvelables, recyclage des déchets, etc. Point notable, la société SAM (Sustainable Asset Management) a montré que les entreprises les mieux notées étaient les plus profitables.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », cite Jean-Louis ETIENNE. Il faut créer le circuit vertueux de l'économie circulaire.

Nicolas DOZE recueille les réactions sur l'a priori général quant aux méfaits de l'industrie chimique.

Pour sa part, Jean-Pierre CLAMADIEU rappelle ses efforts pour démontrer que l'industrie chimique est une industrie responsable. La chimie apporte des solutions aux problèmes du développement durable. Concrètement, le tiers du chiffre d'affaires de Rhodia est réalisé sur des services permettant de réduire les dégradations environnementales (pots catalytiques).

Sébastien GENEST estime nécessaire d'étendre cette prise de conscience à l'ensemble des secteurs d'activités. Le monde de l'entreprise doit pouvoir développer le dialogue avec les différentes composantes de la société civile.

Nicolas DOZE interroge les participants sur la valeur financière de la pollution. Selon Les Échos, « la valeur de la tonne de CO2 pourrait atteindre 100 € d'ici 2030 ». L'apparition d'un marché d'échanges du CO2 est-elle décisive pour la réduction des gaz à effet de serre ?

L'un des invités avance que le droit gratuit d'émissions de CO2 finira certainement par se changer en droit payant. Sur ce marché, l'essentiel est à venir : la tonne de carbone atteindra un prix considérable.

Aux États-Unis, l'investissement durable se chiffre à 2 500 Md\$, informe Jean-Louis LAURENS. En France, environ 66 Md€ d'actifs sont gérés en intégrant une dimension ISR. En 2007, la gestion déléguée par les acteurs institutionnels français, en processus de gestion ISR, est en augmentation de 59 %. Aujourd'hui, l'approche « best in class » s'impose. On cherche à investir chez ceux qui prennent le plus en compte les enjeux ESG. Si le secteur de la chimie a bien intégré lesdits enjeux, beaucoup d'autres secteurs ont encore à progresser – notamment le secteur de la production d'énergie (Utilities).

La grande équation du siècle est la transition des énergies fossiles vers d'autres ressources énergétiques, estime Jean-Louis ETIENNE. À l'heure actuelle, la consommation d'énergies fossiles est pénalisée – ce qui est un mal nécessaire. À la différence de la génération précédente, la jeunesse a aujourd'hui une forte conscience de sa responsabilité environnementale. Le « gène environnemental » se développe.

Pour Jean-Pierre CLAMADIEU, l'apparition d'un prix pour la tonne de CO2 est une réelle rupture. C'est un outil dont l'impact sur les décisions des entreprises est concret. Au niveau mondial, il faut parvenir à ce que les grands pays industriels émergents (Chine, Inde, Brésil) rejoignent ce mécanisme (et à ce que les États-Unis signent le prochain accord). L'Europe ne pourra pas avancer seule.

Jean-Louis ETIENNE ajoute que la Chine s'apprête à commercialiser des panneaux solaires, eux-mêmes produits avec une électricité provenant du carbone. Le problème du développement doit être internationalisé. Aussi, les pays volontaires doivent être fermes sur les importations de produits fabriqués dans de mauvaises conditions.

Nicolas DOZE invite les participants à s'exprimer sur le principe « pollueur-payeur ».

Au-delà du principe pollueur-payeur, Sébastien GENEST pense que le problème central est celui de la responsabilité environnementale et sociétale des entreprises. Il doit exister une possibilité de réparation en cas de dégradation de l'environnement, mais il faut surtout prévenir la dégradation.

Jean-Louis LAURENS fait observer que, du fait du nombre important d'entreprises, un contrôle exhaustif est peu probable. En pratique, le principe pollueur-payeur sera davantage appliqué par les grandes entreprises. Il faut faire confiance aux entreprises et en leur capacité d'innovation. Par exemple, Arcelor-Mittal a récemment installé une fonderie en Indonésie, en plantant à proximité 25 000 eucalyptus, lesquels absorbent plus de carbone que la fonderie en génère.

Pour sa part, Jean-Pierre CLAMADIEU adhère au principe du pollueur-payeur. Une entreprise qui a causé un dommage doit contribuer à sa réparation.

Deuxième série d'intervenants

Nicolas DOZE recueille les avis sur les suites du Grenelle de l'environnement.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET rappelle qu'une loi va être discutée au mois d'octobre. Le Grenelle de l'Environnement ne s'envisage pas qu'en termes de financement, il s'agit d'une transformation en profondeur des modes de production et de consommation de la société. Le bonus-malus est un instrument d'une puissance considérable. Grâce à ce levier, près de 50 % du marché de l'automobile a été déplacé (contre 7 % estimés avec une élasticité-prix). Les Français ont envie d'agir. La question n'est plus seulement économique. Pour le politique, il s'agit d'offrir les moyens d'agir.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG estime fondamental de conduire simultanément les deux priorités actuelles : l'environnement et le pouvoir d'achat. Pour indication, 40 % de l'économie mondiale repose sur la biodiversité. La nature rend des services. Par exemple, aux États-Unis, la pollinisation des abeilles est évaluée à 15 Md\$ annuels. Le plan carbone, certes indispensable, a pourtant fait de l'ombre à la biodiversité. Le Grenelle de l'environnement a eu ce mérite de replacer la biodiversité à sa juste valeur.

Nicolas DOZE évoque les doutes de certains quant à l'efficacité du Grenelle de l'environnement.

Pour Hervé LE TREUT, le Grenelle de l'environnement est d'abord une révolution conceptuelle. Il a créé une forte attente, mais il s'agit d'un processus à long terme. Les problèmes visés se développeront sur les décennies à venir.

Marc JOLIVET incite tous les acteurs économiques à appréhender le problème de l'écologie de manière plus positive.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET abonde dans ce sens. Il y a deux façons de faire de l'écologie : l'écologie punitive ou défaitiste (raison de l'échec des Verts) et l'écologie positive. Le Grenelle de l'environnement, qui a su réunir tous les acteurs autour d'une table, est la marque d'une écologie positive. L'écologie n'est pas une punition. Elle peut se conjuguer avec l'économie, avec l'avenir, avec le pouvoir d'achat, la gaieté et la joie de vivre.

Pour exemple de conjugaison entre développement économique et biodiversité, Allain BOUGRAIN-DUBOURG fait mention d'une expérience menée avec le Crédit Agricole sur 150 exploitations agricoles et dix départements. Elle vise à évaluer si, en suivant les recommandations de la LPO (Ligue pour la Protection des oiseaux), l'intégration dans l'exploitation agricole de la biodiversité permet de valoriser cette dernière. Cette expérience, engagée depuis quatre ans, pourra servir de modèle à l'ensemble des exploitations agricoles.

Par ailleurs, Allain BOUGRAIN-DUBOURG se félicite que le Conseil économique et social devienne également « environnemental », car tels sont les trois piliers du développement durable.

Pour Marc JOLIVET, le Grenelle est une bonne chose, mais il faut que les réformes s'accélèrent. Les citoyens l'ont bien compris et ils encourageront tout effort en ce sens.

Les conséquences majeures du changement climatique seront visibles dans 30 à 40 ans, précise Hervé LE TREUT. Soit un délai qui apparaît bien court vis-à-vis des éléments à transformer : l'urbanisme, les systèmes de transport, la production d'énergie. L'urgence consiste à manifester une vraie volonté.

Reprenant une analyse de l'économiste Nicolas Baverez, Nicolas DOZE pose le problème des taxes et de la fiscalité verte.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET estime qu'il y a une erreur à se concentrer uniquement sur la fiscalité. Par exemple, la clause de sauvegarde sur le maïs Monsanto 810 n'est pas de la fiscalité, pas plus que ne l'est le récent rejet par le président Sarkozy d'un projet de mine d'or en Guyane. Il ne faut pas tout ramener à la fiscalité. Toutefois et puisqu'elle reste incontournable (financement du système de santé, de l'armée, etc.), autant que la fiscalité soit verte. Cela incitera à faire des choix positifs en faveur de l'environnement.

En outre, Marc JOLIVET annonce la création de l'association « Rire pour la planète », parrainée par Nicolas Hulot, Yann-Arthus Bertrand, Luc Besson et Franck Laval. Cette association envisage de promouvoir une écologie joyeuse et différente à travers des spectacles dans les collèges et lycées.

Nicolas DOZE évoque la question des pesticides.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET annonce qu'une cinquantaine de molécules vont être retirées du marché – ainsi que tous les produits contenant ces molécules. Cette mesure ne doit pas susciter d'inquiétudes, car il existe des substituts et d'autres manières d'obtenir des résultats équivalents.

Nicolas DOZE demande aux intervenants si leur vie a changé depuis le Grenelle de l'environnement.

Hervé LE TREUT le confirme, dans le sens où ces thèmes s'imposent aux chercheurs de manière de plus en plus prégnante. Jusqu'à présent, la science était dans une posture d'alerte et d'analyse. Le bouleversement à venir étant désormais avéré, la science s'attache aujourd'hui à éclairer la prise de décision par des diagnostics plus précis sur les impacts du changement climatique.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG voit un changement notable dans le fait que les ONG ont été consultées au titre d'experts. Pour mémoire, il y a 3 000 associations environnementalistes en France. On est entré dans un pragmatisme complètement nouveau. Tout se jouera néanmoins dans quelques semaines au Parlement. Le Grenelle de l'environnement représente 268 mesures et près de 800 actions. Il faudra que les parlementaires envisagent les intérêts de la société à long terme. C'est là que l'on mesurera la réelle réussite du Grenelle de l'environnement.

Nicolas DOZE cite Dominique Voynet qui avait affirmé que « les députés seront chargés de vider les promesses de leur contenu ».

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET rappelle que la majorité a voté la charte constitutionnelle de l'environnement et qu'elle porte désormais le Grenelle de l'environnement. Il faut juger les gens sur leurs actes et non sur la supposition de qui est écologiste et qui ne l'est pas.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG estime qu'il serait injuste de dire que la droite s'est plus investie que la gauche ou les Verts. Il existe un enthousiasme global, certes porté par le gouvernement actuel, pour revisiter la société dans l'intérêt de tous.

Marc JOLIVET ajoute que l'écologie dépasse les divisions partisans.

Le Grenelle de l'environnement consiste à réunir toutes les énergies positives, confirme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Des dialogues et des alliances inattendues se sont créés. Le Grenelle de l'environnement n'est pas un moment, mais un mouvement.

Nicolas DOZE évoque le principe de précaution, parfois accusé d'être un frein à la croissance.

Pour Hervé LE TREUT, le principe de précaution ne doit pas consister à interdire n'importe quoi.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET reconnaît l'existence d'une représentation fantasmée du principe de précaution alors qu'il est avant tout un principe de bon sens pour faire face aux risques environnementaux.

Selon Allain BOUGRAIN-DUBOURG, le principe de précaution est une opportunité inédite de développer un génie écologique. Il génère une formidable capacité de développement.

Le nucléaire est-il indispensable, demande Nicolas Doze ?

Hervé LE TREUT estime le nucléaire utile, mais inapte à résoudre tous les problèmes. Le premier des enjeux est la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Autrement dit, il est primordial de réduire les dépenses énergétiques.